

tionnaire de l'Académie François. Cet ouvrage manquoit aux Gens de Lettres qui ne peuvent pas se procurer le Dictionnaire de l'Académie François.

P R O S P E C T U S .

Le Sr. N. Briey, pour donner à sa Patrie un témoignage de son attachement, & ne désirant rien plus que de pouvoir se rendre utile tant à la Lorraine qu'aux Provinces limitrophes, a composé un Traité contenant la réduction des monnoyes au cours de Lorraine en celle de France, & réciproquement celle de France en celle de Lorraine. Cet ouvrage est un des plus intéressans qu'on puisse désirer pour la Province & pour les Pays voisins : c'est le jugement qu'en ont porté les Juges-Consuls de Lorraine & du Barrois, de même que les plus grands Calculateurs de la France; & pour rendre ce Traité plus utile & plus exacte, l'Auteur y a joint la réduction des francs Deniers & Gros Barrois en argent de France, & l'argent de France en Deniers & Gros Barrois, de même que la réduction desdits francs Deniers & Gros Barrois en argent de Lorraine, ainsi que *vice versa*, l'argent de Lorraine en francs Deniers & Gros Barrois.

L'Auteur a apporté toute l'exactitude possible à la partie typographique de cet Ouvrage; il s'est donné lui-même la peine de la correction avec la plus grande attention; en sorte qu'avec cet Ouvrage toute personne, même la moins versée dans l'Arithmétique, au premier aspect trouvera la réduction de toutes les monnoyes de France, de Lorraine & du Barrois sans aucune opération d'arithmétique: ce qui prouve l'utilité de cet ouvrage non-seulement pour les

Négo-